



Déclaration liminaire du SE-UNSA Jeudi 17 mars 2011.

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Les opérations de changement de département viennent de s'achever. Pour les participants, c'est un moment crucial et bon nombre d'entre eux viennent d'apprendre qu'ils n'ont pas eu leur mutation. Selon leur situation, c'est une terrible nouvelle. Comment rebondir ? Quelles perspectives ?

Nous vous demandons à nouveau que nous soit communiqué un bilan. C'est essentiel pour permettre aux collègues de comprendre les décisions les concernant et pouvoir lucidement envisager le moment où ils obtiendront leur mutation.

Alors que nous n'avons toujours pas eu le bilan 2010, ne comptez pas sur nous pour leur assurer que le résultat qu'ils subissent est le fruit d'un traitement équitable de leur demande. Les données en notre possession ne nous le permettent pas.

Pour la transparence et l'équité, le SE-UNSA réitère les demandes suivantes :

1. La connaissance des calibrages des départements : à quel niveau ? sur quelles bases sont décidés les seuils d'entrées et sorties ? Une fois de plus nous souhaiterions être destinataires de ces chiffres avant les opérations.
2. La gestion de l'attribution des 500 points : des directives sont-elles données aux inspections académiques afin de ne pas dépasser des seuils ? D'après les remontées de terrain, il semblerait que ce soit la pratique ici ou là. Combien de collègues ont bénéficié de cette bonification ?
3. La reconnaissance de la difficulté sociale : depuis que celle-ci n'est plus prise en compte dans les priorités de la circulaire mobilité, de nombreuses situations douloureuses se retrouvent dans l'impasse. Quelles solutions proposez-vous maintenant ?
4. Les années de séparation : le SE-Unsa dénonce leur non-prise en compte en cas de disponibilité ou de congé parental. Nos collègues ont recours à ces dispositions pour faire face à la situation de séparation et se retrouvent avec un barème bloqué.
5. Un bilan précis des flux au départ de l'Ile de France : nous faisons le constat de l'aggravation de la situation des collègues de la région parisienne candidats aux mutations.

Pour le SE-UNSA, les collègues doivent avoir accès à une mobilité choisie, à une gestion humaine qualitative et pas seulement quantitative. Au lendemain des résultats des mutations, trop de collègues, en situation de rapprochement de conjoint et même en situation de handicap, se trouvent dans la détresse sans comprendre leur échec. Nous vous remettons aujourd'hui les premiers courriers de collègues n'ayant pas obtenu satisfaction. Nous vous demandons, dans le cadre du droit à l'information que peut attendre tout fonctionnaire de son ministère de tutelle, de bien vouloir répondre à leurs diverses interrogations.

La rudesse des résultats du mouvement informatisé est accrue par la diminution drastique du nombre de postes et l'allongement imposé des carrières. Ces mêmes contraintes bloqueront la prétendue phase des ineat/exeat qui ne répondra cette année encore qu'à très peu de situations. Nous vous demandons de donner des directives aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie pour chercher sincèrement à faire aboutir toutes les demandes et pas seulement celles qui ne peuvent se réaliser qu'à l'intérieur de leur académie.

Les conditions de travail se détériorent, les carrières s'allongent, le droit à mutation se dégrade. Nous vous demandons au moins la transparence et l'attention pour le respect de nos collègues.

Dans ce contexte budgétaire où les économies sont érigées en dogme, dans le cadre du collectif « Un pays, une école, notre avenir », le SE-Unsa appelle les citoyens à manifester leur indignation partout en France ce samedi 19 mars.

Les élus SE-Unsa